



**ORIENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE**

**PRIMAIRE ET SECONDAIRE**

Un élève peut bénéficier d'une deuxième adresse lorsqu'il vit en garde partagée. Il peut, sur une base hebdomadaire périodique, soit une semaine sur deux, du lundi au vendredi, le matin et le soir, tous les jours de la semaine, bénéficier d'un service de transport à deux adresses, aux conditions suivantes :

- Si les deux adresses sont dans le même bassin, on peut accepter l'élève dans deux (2) autobus aux conditions suivantes :
  - qu'il ait la même adresse toute la semaine;
  - que la 2<sup>e</sup> adresse soit dans le bassin de l'école fréquentée;
  - que cela n'occasionne aucuns frais de transport supplémentaires au CSSTL;

Pour les élèves ayant une garde partagée non conforme à notre Politique, une demande devra être adressée au Bureau du transport scolaire, par courriel, et après analyse, la demande sera acceptée ou refusée. La réponse sera acheminée par courriel.

Pour les gardes partagées, il est interdit de remettre un calendrier au conducteur pour les horaires de garde.

- Si l'une des deux adresses est hors bassin, une demande en place disponible doit être adressée au Bureau du transport scolaire. Le transport peut être octroyé à condition qu'il y ait déjà un circuit et des places disponibles. En début d'année scolaire, le Bureau du transport analysera les demandes à compter du 15 septembre et ce, jusqu'au 15 novembre. Entretiens, le parent devra assumer le transport. Ainsi, une fois la demande traitée, le parent sera avisé par courriel.

Si votre enfant est en garde partagée et a droit au transport mais ne l'utilise pas, nous demandons aux parents d'aviser l'école afin de libérer des places à bord des autobus. Les informations pour le transport sont disponibles sur le site du CSSTL à la Rubrique « Mozaïk – portail parents ».

**À REMPLIR PAR L'UN DES PARENTS**

**NOM DE L'ÉLÈVE :** \_\_\_\_\_ **N° DE FICHE :** \_\_\_\_\_

**ÉCOLE :** \_\_\_\_\_ **DEGRÉ :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE DU PARENT #1 :** \_\_\_\_\_  
(ou personne autorisée) N° civique Rue

\_\_\_\_\_ Ville Téléphone

**TRANSPORT SCOLAIRE :** OUI  NON

**ADRESSE DU PARENT #2 :** \_\_\_\_\_  
(ou personne autorisée) N° civique Rue

\_\_\_\_\_ Ville Téléphone

**TRANSPORT SCOLAIRE :** OUI  NON

**SIGNATURE DU PARENT #1 OU DU PARENT #2 \*:** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

*\*Quel que soit le type de garde retenu après la séparation, les deux parents conservent le droit de prendre toutes les décisions concernant l'enfant : la signature sous-entend qu'ils se sont consultés.*

**REMARQUE :** \_\_\_\_\_

**CETTE DEMANDE EST VALIDE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS SEULEMENT**

*Considérant cette demande particulière de transport, le Centre de services scolaire se dégage de toute responsabilité résultant d'un changement à l'horaire hebdomadaire de garde partagée.*